

DECLARATION DES COMITES MAORAIS

Comme il est de coutume, l'ONU débutera son AG annuel ordinaire à la fin du mois de septembre. La question de l'Ile comorienne de Mayotte sera-elle débattue ou non ? Cela dépendra de la position du Chef de l'Etat comorien.

En effet dans sa résolution 31/4 du 21 octobre 1976, l'Assemblée Générale a décidé que tant qu'une solution ne sera pas trouvée à la question de l'île comorienne de Mayotte, cette question sera inscrite à l'ordre du jour de ses AG et le Secrétaire Général de l'ONU présentera un rapport.

Notre pays doit utiliser cette opportunité comme réponse mesurée et déterminée à la politique inamicale de la France, politique qui heurte de front les aspirations du peuple comorien à restaurer son intégrité territoriale, politique que chacun peut mesurer à travers:

- la répression qui frappe les "immigrés" à Maore, euphémisme pour désigner les Comoriens non originaires de Maore
- le processus volontariste engagé par l'Etat français depuis 2000 et qui est supposé conduire à la départementalisation de Maore en 2010,
- les déclarations des hautes autorités françaises sur la prétendue "ancrage définitif" de Maore dans la République;
- la volonté d'imposer l'île comorienne de Mayotte comme une entité française dans la région Océan Indien au même titre que la Réunion

Que l'immense majorité des comoriens tiennent à la restauration de l'intégrité territoriale du pays par le retour de Maore est un fait majeur fondamental que personne ne saurait légitimement contester ! Le problème concerne la stratégie à mettre en oeuvre.

Le rapprochement initié ces dernières années par les autorités comoriennes entre la partie indépendante et Maore est une excellente chose qui va dans le sens du développement des liens multiples qui unissent notre peuple et qui en ont fait une nation historiquement constituée.

Mais cette attitude positive se heurte à la politique française qui à la main tendue répond par des matraquages aux visages. Comment interpréter autrement l'obstination française à maintenir le visa meurtrier instauré par Monsieur Balladur, à traiter les Comoriens non maorais comme des immigrés boucs émissaires pourchassés dans leur propre pays.

Les autorités françaises n'hésitent même pas à proclamer que la question de l'Ile comorienne Mayotte est un faux problème, une question sur laquelle il n'est même plus question de débattre.

Que peuvent les Comores face à la politique du plus fort de la France ?

Nous n'avons qu'un choix raisonnable possible : miser sur notre bon droit, réveiller la réprobation universelle contre la France qui piétine allègrement un principe essentiel de la Charte des Nations Unies. Pour avoir une chance, la stratégie de notre pays doit combiner souplesse et fermeté : 1) souplesse, coopération, multiplication des échanges et 2) fermeté dans l'utilisation de la pression internationale dans le cadre des grandes Organisations Internationales ONU, Union Africaine, Ligue Arabe, Ligue Islamique, Francophonie, COMESA, SADC, COI pour contraindre la France à reconnaître que Maore est comorienne à jamais et qu'il faut qu'elle négocie un plan de retour de Maore dans l'Union des Comores

Notre pays ne dispose que d'une arme: le droit international et la volonté des pays à défendre la Charte de l'ONU. Y renoncer revient à capituler. Le débat à l'AG de l'ONU est donc un moment essentiel pour le retour de Maore.

Moroni le 10 septembre 2005